



COMMISSION DE GESTION

RAPPORT AMENDEMENTS BUDGET 2019

PROJET DE BUDGET 2019 DE LA MUNICIPALITE DE SION

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

1. Administration générale & Finances

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest
Fonct.	110.318	Honoraires et prestations de services	840'000	795'000	-45'000	<p>Supprimer les montants dévolus à la réalisation d'un livre 25'000 et 'une page facebook 20'000. A noter que la réalisation du livre est prévue sur deux ans pour un coût total de 85'000</p> <p>Il semble inopportun de développer aussi tardivement une page facebook, ce réseau connaissant une forte chute d'utilisation chez de nombreuses catégories de personnes et trouvant désormais un public plus âgé.</p> <p>De plus, le conseil général a depuis longtemps identifié la nécessité de refondre le site internet de la Ville un objectif autrement plus important en terme d'image et de communication qu'une boîte à like et à contenus positifs peu pertinents. Il semblerait que les 105'000 sur deux ans trouveraient meilleur emploi dans un projet de site internet.</p> <p>Concernant la parution d'un nouvel ouvrage, la Ville a déjà tenté l'expérience, quel est l'état des stocks du document traitant des arbres ?</p>	UDC	OUI	<p>Quel est l'état des stocks du livre traitant des arbres ? Il reste 600 livres Qu'est-ce qui est prévu exactement pour le livre ?</p> <p>Il n'y a actuellement pas de livre grand public récent qui retrace l'histoire de Sion, et cela alors même que Sion est reconnu pour ses découvertes archéologiques, ainsi que pour son patrimoine historique riche et très bien conservé.</p> <p>Le projet vise à combler cette lacune. Son ambition est de retracer l'histoire de la ville de Sion à travers un livre accessible au grand public, tout en étant basé sur des données scientifiques solides et actualisées. L'ouvrage doit balayer toute l'histoire, de la préhistoire à nos jours. Il doit être abondamment illustré, et publié dans un format et un volume agréables à feuilleter. La forme retenue est celle d'un ouvrage de 220 pages environ, dans un format 23 cm x 23 cm. La trame reposera sur une centaine d'images (objets, dessins, manuscrits, gravures, peintures, photographies, etc.) qui illustrent un épisode de l'histoire de Sion. Chaque</p>



							<p><i>image sera accompagnée d'un texte qui raconte, explique et situe l'événement représenté dans son contexte. Cette approche est à la fois simple, vivante et très facile d'accès – chaque double page (image + texte) pouvant être lue pour elle-même. Outre une diffusion en librairie et par les canaux habituels, l'objectif est que cet ouvrage puisse aussi être offert aux hôtes de passage ou servir de cadeau de bienvenue aux nouveaux citoyens. Les travaux de recherches et de rédaction seront réalisés par la Société d'histoire du Valais. Les travaux (des recherches jusqu'à la publication) seront étalés sur trois ans. Les 25 000 francs au budget doivent couvrir les premiers frais de recherche.</i></p> <p>Combien coûte chaque parution de « Sion 21 » ?</p> <p><i>Grâce à diverses mesures d'optimisation (réduction des coûts pour la création de textes, la mise en page et l'impression), les coûts liés au Sion 21 ont pu être sensiblement comprimés. Ils ont passés de 68.000 francs pour le numéro de novembre 2017, à 49 000 francs pour le numéro de mai 2018, et environ 53 000 francs pour le numéro de novembre 2018. Les deux numéros prévus en 2019 sont devisés à 50 000 francs chacun.</i></p> <p>Quel est le projet exact pour la présence sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, site internet... ? Les CHF 20'000.00 seront-ils suffisants pour la mise en place des projets envisagés ? Que coûtera l'entretien annuel de ce projet ? Ce projet doit être entamé en 2019. Le montant de 20 000 francs mis au budget</p>
--	--	--	--	--	--	--	---



Document de travail à l'usage du Conseil général

								<p>doit permettre de couvrir les frais liés à un mandat d'études, afin de définir la stratégie d'action de la ville sur les réseaux sociaux (choix du/des bons réseaux, stratégie d'acquisition des publics cibles, etc.), ainsi que la création du/des réseaux définis.</p> <p>Facebook est le premier réseau social mondial. Il n'est pas en perte de vitesse en Suisse. Selon le spécialiste des réseaux sociaux Xavier Studer, la plateforme continue d'acquérir des usagers. En août 2017, on dénombrait plus de 4,2 millions d'utilisateurs en Suisse, soit une personne sur deux. Par ailleurs, FB vient d'annoncer sa décision de développer la mise en valeur des informations régionales et locales, qui sont les premières demandes des usagers. Il semble dès lors bien présomptueux de parier sur la disparition à court terme de FB.</p> <p>La refonte totale du site internet de la Ville a déjà été mise en chantier. Le nouveau site devrait être mis en ligne au 3^{me} trimestre 2018. Les coûts liés à cette refonte sont inscrits au budget du Groupe Internet.</p> <p>La majorité de la Cogest aimerait disposer au préalable d'un projet précis concernant l'utilisation des réseaux sociaux</p> <p>Vote: oui 6 / non 4. / abst 4</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--



Fonct.	110.318	Honoraires et prestations de services	840'000	790'000	- 50'000	Cette rubrique a été augmentée de 92'000 CHF par rapport au budget 2018. Mais les justifications données (les frais d'un livre sur Sion, et rafraichissement de la page Facebook, pour 45'000) ne sont que partiellement adéquats. Nous estimons que cette augmentation est disproportionnée par rapport à d'autres priorités.	AdG	OUI	La majorité de la Cogest aimerait disposer au préalable d'un projet précis concernant l'utilisation des réseaux sociaux Vote : oui 7. / non 3 / abst 4
--------	---------	---------------------------------------	---------	---------	----------	--	-----	-----	--



2. Economie & Tourisme

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest
Inv.	266.50	Aéroport	1'200'000	1'100'00	- 100'000	<p>L'avenir de l'aéroport est loin d'être garanti, preuve en est la suppression des vols organisés par « Air Glacier » facilitant les vacances des Valaisans hors de Suisse. De plus, la compagnie Powdair a abandonné récemment son projet de vols au départ et à destination de notre ville. Il faut se rendre à l'évidence : notre bassin de clientèle n'intéresse pas les compagnies charters et ne permet pas la mise en place de vols de ligne. En dehors de vols de plaisance et de l'arrivée de jets privés, il va être difficile de développer d'autres activités à partir de notre aéroport.</p> <p>Avant de trouver une solution pour sortir de cette impasse et en attendant l'arrivée d'investisseurs privés, nous proposons de réduire autant que possible les investissements destinés à cette infrastructure en renonçant provisoirement à l'amélioration du parking de longue durée.</p>	Les Verts	OUI	<p>Quel est la conséquence si la rénovation de la voie de roulage et tarmac Nord n'est pas entreprise? <i>La rubrique concerne le développement de la zone Nord-Est et non le tarmac nord. Si la voie de roulage et le tarmac nord ne sont pas assainis, l'OFAC interdira toute exploitation de cette zone avec conséquence un retour à un aéroport de campagne sans développement pour notre tourisme et notre économie cantonale.</i></p> <p>La majorité de la Cogest souhaite maintenir l'exploitation de l'aéroport.</p> <p>Vote : oui 5 / non 9 / abst 0</p>
Inv.	266.50	Aéroport	1'200'000	1'100'000	- 100'000	<p>L'avenir de l'aéroport est loin d'être garanti, preuve en est la suppression des vols organisés par « Air Glacier » facilitant les vacances des Valaisans hors de Suisse. De plus, la compagnie Powdair a abandonné récemment son projet de vols au départ et à destination de notre ville. Il faut se rendre à l'évidence : notre bassin de clientèle n'intéresse pas les compagnies charters et ne permet pas la mise en place de vols de ligne. En dehors de vols de plaisance et de l'arrivée de jets privés, il va être difficile de développer d'autres activités à partir de notre aéroport.</p>	Les Verts	OUI	<p>Combien coûtera l'aménagement complet du parking longue durée ? <i>Le coût du parking est devisé à quelque Fr 500'000.-. Nous préconisons une réalisation par étape.</i></p> <p>La majorité de la Cogest ne voit pas actuellement l'intérêt de développer un parking longue durée.</p>



						Avant de trouver une solution pour sortir de cette impasse et en attendant l'arrivée d'investisseurs privés, nous proposons de réduire autant que possible les investissements destinés à cette infrastructure en renonçant provisoirement à l'aménagement du secteur Nord.			Vote : oui 10 / non 3 / abst 1
--	--	--	--	--	--	---	--	--	---------------------------------------

Document de travail à l'usage du Conseil général



3. Education & Culture

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest
Fonct.	320.366	Subventions accordées à des personnes physiques	157'000	273'239	+ 116'239	<p>Pour participer à la consolidation d'une formation musicale non professionnelle de qualité et accessible pour les élèves séduinois-e-s. Sion se doit d'être commune modèle. Nous proposons donc d'ajuster notre budget pour donner suite à la récente modification de la loi cantonale sur la promotion de la culture (ajout de la Section 4 : Ecoles de musique Art. 36bis-sexies) : https://parlement.vs.ch/common/idata/parlement/vos/docs/2016/11/2016.11_Promotion%20de%20la%20culture_LOI_GC.pdf</p> <p>Cette loi prévoit une participation financière de l'Etat de 40% par « unité de cours » (ce mode de calcul comprend notamment les frais de personnel, administratifs, d'acquisition et d'entretien du matériel pédagogique et d'instruments de l'école). Les projections cantonales prévoient un coût de 3'000 CHF par unité de cours de 30 minutes pour une année. La participation cantonale ne prend en compte que les jeunes élèves (ceux de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans en formation).</p> <p>Les organismes consultés recommandent que la participation financière des communes s'élevé à 20%.</p> <p>Afin de laisser une marge de manœuvre au Conseil Municipal dans ses négociations avec les autres communes, nous demandons un financement à hauteur de 15% de participation, ce qui correspond à un montant de 206'239.50 CHF.</p> <p>De ce montant, l'on peut déduire les 90'000 CHF de la rubrique prévu actuellement pour</p>	Les Verts	OUI	<p>Est-ce que la Ville connaît les participations des autres communes ? Si oui, peut-on obtenir cette liste avec les montants alloués ?</p> <p>Quelles sont les raisons qui ont poussé la commune à doubler sa participation et pourquoi la commune n'a pas fixé sa subvention au montant maximal ?</p> <p>Quelle est la position de la commune par rapport aux organismes consultés ?</p> <p>Quand rentre en vigueur la loi cantonale sur la promotion de la culture ? Quelle est la stratégie de la ville par rapport à ce nouveau mode de financement ?</p> <p>Quel est le concept de la ville pour le financement à la culture ?</p> <p>Participation de la Loterie Romande ? Quel montant est attendu ?</p> <p><i>La liste des décisions concernant les participations des autres villes et communes se trouve dans le document annexé (fichier transmis par le conservatoire).</i></p> <p><i>La loi sur la promotion de la culture (LPrC) mentionne ce qui suit à l'article 36c :</i> 1 L'Etat participe au financement des écoles de musique reconnues. Les communes peuvent décider de leur participation.</p>



						<p>« participation élèves », ce qui fait un total de Fr. 116'239.50. Le montant amendé = 116'239.50 + 157'000 = 273'239.50</p>		<p>2 La participation financière de l'Etat s'élève à 40 pour cent des frais pris en compte au sens de l'alinéa 4 ci-après. 3 Les communes contribuent volontairement selon un taux convenu avec les écoles de musique et calculé en fonction des frais pris en compte au sens de l'alinéa 4 ci-après. Leur contribution vient en déduction des taxes de cours des élèves domiciliés sur leur territoire. 4 Après avoir pris l'avis de la commission consultative, le Conseil d'Etat détermine le mode de calcul des frais qui peuvent être subventionnés au sens de la présente loi, à savoir les frais de personnel, les frais de formation continue du personnel enseignant, les frais administratifs, les frais d'acquisition et d'entretien du matériel pédagogique et d'instruments de l'école nécessaires à l'enseignement ainsi que les frais d'entretien des locaux à l'exclusion des loyers et coûts de mise à disposition. Le règlement précise les catégories de frais pris en compte. L'article 36 c susmentionné est en vigueur depuis le 01.07.2018. Pour la saison 18/19, les écolages n'ont pas été augmentés. La décision concernant les nouveaux écolages sera prise en février 2019 (écolages 19/20).</p> <p>Le rôle des communes, selon la nouvelle loi cantonale, est donc de mettre à disposition les locaux nécessaires pour l'enseignement et d'attribuer une subvention volontaire sur la base des coûts reconnus. La Ville de Sion souhaite que toutes les communes du district participent à la même hauteur (idéalement 20%) pour l'écolage des élèves du Conservatoire et de l'EJMA. Dans l'attente d'un accord avec les villes et communes environnantes, la Ville de Sion a simplement doublé la subvention par élève pour 2019 (en passant de Fr. 100.- à Fr. 200.-). Si l'on « traduit en % par le biais de l'unité de cours»</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--



								<p>le montant prévu par élève (Fr. 90'000.-), cela représente environ 6.5%.</p> <p>Au passage, signalons que l'article 36d de la LPrC mentionne que les communes se doivent de mettre à disposition les locaux nécessaires à l'enseignement. La Ville accorde une attention particulière à ces conditions-cadres : le pôle musique est l'une des priorités d'étude 2018 du conseil municipal.</p> <p>Enfin, pour 2018-2019, la Loro a participé de manière extraordinaire à hauteur de 10% (et non de 7% comme prévu), selon le calcul par rapport aux unités de cours. Cela représente une somme de 557'000.- pour la saison 18/19 du Conservatoire.</p> <p>Comment sont attribuées les aides ponctuelles de CHF 500.00 proposées par la ville ?</p> <ul style="list-style-type: none">* une « aide aux études artistiques » peut être sollicitée (la somme attribuée varie en fonction de l'écolage /entre Fr. 100.- et Fr. 500.-)* la démarche et les conditions d'octroi sont explicitées ici : http://www.sion.ch/fr/admin/prestations/?diest_id=35754&themenbereich_id=1121&thema_id=3316* ces aides sont comptabilisées dans la rubrique : 320.3660 (montant de Fr. 55'000.- au budget 2019)* ce budget n'est pas plafonné* ces aides aux études artistiques sont complémentaires aux chèques « rentrée scolaire » <p>La majorité de la Cogest estime que les aides sont</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	---

Document de travail à l'usage du Conseil général



									<p>intégrées dans une stratégie à long terme en relation avec les charges de centralité. La Cogest reste favorable à une aide étendue aux études artistiques.</p> <p>Vote : oui 4 / non 8 / abst 3</p>
Fonct.	320.366	Subventions accordées à des personnes physiques	157'000	341'986	+ 184'986	<p>La projection établie par l'EJMA et le Conservatoire pour 2019 table sur 409 jeunes élèves sédunois. Cela correspond à 458.31 unités de cours x 3'000 CHF, soit à un montant total de 1'374'930 CHF.</p> <p>L'ADG demande de participer à 20% du financement des unités de cours dispensées aux jeunes sédunois, cela équivaut à un montant de 274'986 CHF (le canton y participe à hauteur de 40%).</p> <p>De ce montant on déduit les 90'000 CHF de « participation élèves » qui sont prévus actuellement dans le budget, ce qui fait un total de 184'986 CHF. Montant amendé : 184'986 + 157'000 = 341'986 CHF.</p> <p>Avec son subventionnement actuel, la commune de Sion ne tient pas compte de la nouvelle méthode de calcul du subventionnement, soit par le biais de "l'unité de cours" (qui comprend tous les frais de fonctionnement des écoles) mais continue à financer les élèves sédunois-e-s par un montant unique et donc inéquitable (étant donné que les écolages varient en fonction du type, individuel ou collectif, ainsi que de la durée des cours).</p>	AdG	OUI	<p>La loi sur la promotion de la culture (LPrC) mentionne ce qui suit à l'article 36c :</p> <p>1 L'Etat participe au financement des écoles de musique reconnues. Les communes peuvent décider de leur participation.</p> <p>2 La participation financière de l'Etat s'élève à 40 pour cent des frais pris en compte au sens de l'alinéa 4 ci-après.</p> <p>3 Les communes contribuent volontairement selon un taux convenu avec les écoles de musique et calculé en fonction des frais pris en compte au sens de l'alinéa 4 ci-après. Leur contribution vient en déduction des taxes de cours des élèves domiciliés sur leur territoire.</p> <p>4 Après avoir pris l'avis de la commission consultative, le Conseil d'Etat détermine le mode de calcul des frais qui peuvent être subventionnés au sens de la présente loi, à savoir les frais de personnel, les frais de formation continue du personnel enseignant, les frais administratifs, les frais d'acquisition et d'entretien du matériel pédagogique et d'instruments de l'école nécessaires à l'enseignement ainsi que les frais d'entretien des locaux à l'exclusion des loyers et coûts de mise à disposition. Le règlement précise les catégories de frais pris en compte.</p>



					<p>Cette situation est insatisfaisante car un financement communal adéquat des écoles de musique présente deux incidences majeures :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Rendre accessible la formation musicale au plus grand nombre (objectif inscrit depuis 2012 dans la Constitution fédérale)2) Offrir des conditions de travail décentes aux professeur-e-s bénéficiant de formation de niveau "master". <p>Cf courrier adressé au Conseil général par les associations de professeurs du Conservatoire et de l'EJMA.</p>		<p><i>Le rôle des communes, selon la nouvelle loi cantonale, est donc de mettre à disposition les locaux nécessaires pour l'enseignement et d'attribuer une subvention volontaire sur la base des coûts reconnus. La Ville de Sion souhaite que toutes les communes du district participent à la même hauteur (idéalement 20%) pour l'écolage des élèves du Conservatoire et de l'EJMA. Dans l'attente d'un accord avec les villes et communes environnantes, la Ville de Sion a simplement doublé la subvention par élève pour 2019 (en passant de Fr. 100.- à Fr. 200.-). Si l'on « traduit en % par le biais de l'unité de cours » le montant prévu par élève (Fr. 90'000.-), cela représente environ 6.5%.</i></p> <p><i>Au passage, signalons que l'article 36d de la LPrC mentionne que les communes se doivent de mettre à disposition les locaux nécessaires à l'enseignement. La Ville accorde une attention particulière à ces conditions-cadres : le pôle musique est une des priorités d'étude 2019 du conseil municipal.</i></p> <p>La majorité de la Cogest estime que les aides sont intégrées dans une stratégie à long terme en relation avec les charges de centralité. La Cogest reste favorable à une aide étendue aux études artistiques.</p> <p>Vote : oui 4 / non 9 / abst 2</p>
--	--	--	--	--	---	--	---



Inv.	308.50	Bâtiments scolaires investis. propres	2'050'000	2'150'000	+ 100'000	Des travaux de rénovation sont planifiés dans la plupart des centres scolaires séduinois. Un de ces centres ne figure plus depuis quelque temps à la rubrique 308.50 Bâtiments scolaires investissements propres . Il s'agit de l'école des Collines. Même si ce bâtiment va être à l'avenir destiné à d'autres fonctions, il est important d'ici là de s'assurer que les élèves qui le fréquentent soient suffisamment protégés contre les risques sismiques et d'incendie. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'amender cette rubrique de la somme de 100'000 frs.	Les Verts	OUI	<p>En cas d'augmentation de cette rubrique, les travaux nécessaires pourront-ils être mené à bien ? Quelle est la situation des mises aux normes feu et sismique des bâtiments scolaires ? Quelle partie du bâtiment (Collines) pourrait-elle être mise aux normes sans préteriter la future utilisation ? <i>Pour le bâtiment des Collines, une analyse préliminaire au comportement sismique a été effectuée cet automne dans le but de cerner les conditions d'une réaffectation future (bâtiment en principe disponible à l'échéance de mi-2025). Ce bâtiment est classé en note 2 de l'inventaire du patrimoine bâti, donc sous protection cantonale. Les mesures de renforcement et d'adaptation devront ainsi être étudiées en tenant compte de la qualité patrimoniale à sauvegarder. Des interventions importantes sur les structures seront nécessaires, ce qui exclut des travaux pendant la présence des enfants dans le bâtiment. Ces interventions devront être effectuées sur le bâtiment dans son ensemble, dans le cadre de la réaffectation des locaux. Une analyse similaire sera effectuée au début 2019 sur les problématiques énergétiques et de normes incendie.</i></p> <p>La majorité de la Cogest estime qu'un effort supplémentaire doit être fait dans la sécurité incendie.</p> <p>Vote : oui 10 / non 3 / abst 2</p>
------	--------	---------------------------------------	-----------	-----------	-----------	---	-----------	-----	--



Inv.	308.50	Bâtiments scolaires investis. propres	2'050'000	2'150'000	+ 100'000	Nous demandons d'augmenter cette rubrique afin d'avoir un montant supplémentaire pour avancer dans les misés en conformité aux normes sismiques et de feu des bâtiments scolaires . Lors de l'analyse du budget il a été constaté que certains bâtiments scolaires n'étaient pas aux normes, dû notamment au fait que ces mises aux normes se faisaient en fonction du budget. Ce montant a déjà été réduit de 300'000 par rapport au Budget 2018, qui était de 2'350'000 CHF. Il nous paraît important d'augmenter ce budget afin d'avancer dans ces travaux qui sont impératifs pour la sécurité des élèves.	AdG	OUI	<p>Des plans d'évacuation des bâtiments scolaires sont-ils établis, connus et testés ? <i>Un concept de prévention incendie et des exercices d'évacuations ont été réalisés par le service du feu pour tous les centres scolaires de la ville de Sion.</i></p> <p><i>Dans un premier temps, une formation à la prévention incendie a été organisée. Cette formation a été donnée sous forme de présentation d'une durée de 30 à 45 minutes (au Feu : que faire ?). Lors de la séance d'information, un état des lieux des bâtiments, un concept d'évacuation ainsi qu'un plan d'intervention ont également été présentés.</i></p> <p><i>Quelque temps après la formation, un exercice d'évacuation a été mis en place (exercice test, durée 30 minutes). Pour chaque exercice, un rapport a été établi par le service du feu et transmis à la COMSEC, la direction des écoles, au responsable du centre scolaire ainsi qu'au service bâtiments et constructions.</i></p> <p><i>Tous les deux ans ont lieu une information sur la prévention incendie ainsi qu'un exercice d'évacuation.</i></p> <p>La majorité de la Cogest estime qu'un effort supplémentaire doit être fait dans la sécurité incendie</p> <p>Vote : oui 7 / non 5 / abst. 3</p>
------	--------	---------------------------------------	-----------	-----------	-----------	---	-----	-----	--



4. Affaires sociales

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest

5. Sécurité publique

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest



6. Travaux publics & Environnement

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest
Fonct.	601.314	Entretien du réseau routier	1'500'000	1'900'000	+ 400'000	<p>Le territoire communal s'est bien agrandi depuis la fusion avec Salins puis les Agettes. Dans ces endroits particulièrement exposés et ailleurs sur la commune, l'état des routes laisse à désirer, notamment suite aux rigueurs de l'hiver dernier. Par ailleurs, cette rubrique est souvent concernée par des demandes de crédits supplémentaires.</p> <p>Le groupe PDC propose dès lors d'augmenter de CHF 400'000 le montant au budget en demandant au chef de service concerné de garder un certain montant pour d'éventuels imprévus. Des routes en bon état ne sont pas uniquement une question de confort pour les automobilistes, mais également un gage de sécurité et plus particulièrement pour les deux roues et les cyclistes. Enfin, mieux entretenir le réseau aujourd'hui permettra d'éviter des réparations trop importantes à l'avenir.</p>	PDC	OUI	<p>En cas d'acceptation de l'amendement, le service peut-il mener à bien ces travaux ? <i>Non, nous manquons de ressources humaines. Nous préférons procéder par crédits supplémentaires dans le courant de l'exercice annuel si nécessaire.</i></p> <p>Quel est l'état des routes communales ? <i>L'état de nos routes, à l'exception de Salins et des Agettes, est satisfaisant.</i></p> <p>Quels seraient les montants nécessaires pour la mise à niveau de toutes les routes communales ? <i>Il faut compter sur une fourchette comprise entre 20 et 25 mios.</i></p> <p>Quelles sont les routes qui ne pourraient pas être réparées/entretenues avec le budget actuel ? <i>Aucune.</i></p> <p>Une courte majorité de la Cogest estime que le budget 2019 correspondant au compte 2017 il n'y a pas lieu d'augmenter la rubrique</p> <p>Vote : oui 5 / non 6 / abst. 4</p>



Inv.	601.50	Voirie Investis. propres	3'400'000	3'450'000	+ 50'000	Les bandes cyclables constituent un premier pas en vue de l'instauration de la mobilité douce dans notre ville. Cependant, elles ne conviennent pas à l'ensemble des usagers du vélo (personnes peu à l'aise dans le trafic routier, jeunes enfants, par exemple...). Pour cette population, il semble que les pistes cyclables constituent une solution plus adéquate. Les usagers précités s'y sentent plus en sécurité. Par conséquent, nous demandons que le montant amendé soit destiné à une étude concernant la possibilité et la faisabilité de réaliser une première véritable piste cyclable dans notre ville en vue d'inciter un maximum de personnes à utiliser le vélo lors de leurs déplacements.	Les Verts	OUI	Quels axes de mobilités douces sont prévues dans le budget actuel ? L'axe Bramois- Sion centre. La Cogest estime qu'un postulat serait plus incitatif que l'amendement. Vote : oui 4 / non 6 / abst 5
Inv.	601.50	Voirie Investis. propres	3'400'000	3'200'000	- 200'000	À la suite de la votation du 23 septembre 2018 sur l'arrêté fédérale au sujet des pistes cyclables et les chemins pédestres acceptée par le peuple: Avec l'amendement constitutionnel, la Confédération aurait donc la responsabilité d'établir les mêmes principes pour les pistes cyclables que pour les randonnées pédestres et des sentiers pédestres. Par conséquent, un nouveau transfert de compétences des communes et des cantons vers la Confédération est en cours. Jusqu'à présent, ces tâches ont été assumées par les communes et les cantons. Ce que les initiants demandent est clair. Ils veulent plus de voies cyclables financées par la Confédération ou par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération	UDC	OUI	Les chemins pédestres ou les sentiers pédestres sont-ils financés uniquement par la Confédération ? Les subventions fédérales sont versées au canton. Le canton subventionne également les chemins pédestres. Comment sont subventionnés les chemins et sentiers pédestres par la Confédération ? Aucune information ne nous a été transmise Quelle est la participation de la Confédération pour leur entretien ? Les entretiens ne sont ni subventionnés par la Confédération ni par le canton. L'entrée dans la constitution des vélos et des pistes cyclables amènera-t-elle des subventions de la Confédération ? Si oui, dans quelle proportion ? A ce jour aucune information ne nous a été transmise.



									<p>La majorité de la Cogest constate que faute d'informations la Ville ne peut compter sur aucune subvention fédérale</p> <p>Vote : oui 2 / non 12 / abst 1</p>
Inv	601.50	Voirie Investis. propres	3'400'000	3'200'000	-200'000	Suppression des frais d'études. De nombreuses démarches ont été entreprises auprès de la Confédération, de nombreux frais d'études consentis. Pourtant les résultats sont peu nombreux. Les réalisations prévues ici concernent le premier packs de mesures, la deuxième étape de réalisation n'a pas débuté et nous lançons d'ores et déjà les frais d'études pour un xème pack de mesure sans recul sur la pertinence et l'efficacité des premières démarches.	UDC	OUI	<p>Quel est le montant dévolu aux études ? Il n'y a pas d'études qui ont été lancée pour le PA 4.</p> <p>Où en sommes-nous avec les réalisations ? Le PA 2 est en cours de réalisation jusqu'en 2027 pour environ 30 mios. Le PA 3 débutera en 2019 jusqu'en 2030 pour environ 30 mios. Pour 2019 : liaison passerelle entre Sion et ST-Léonard et T9 Uvrier ST-Léonard.</p> <p>La majorité s'est abstenue car les informations contenues dans le projet de budget paraissent contradictoires avec les réponses données.</p> <p>Renseignements complémentaires obtenus de la Ville : PA2 = Agglo-Sion PA3 = Agglo-Région (Sion-Sierre) PA4 = Agglo-Valais Central</p>



								<p>« Le PA2 est en cours de réalisation jusqu'en 2027 pour env. 30 mios. Des études sont en cours pour permettre les réalisations futures. Le PA3 débutera en 2019 jusqu'en 2030 pour env. 30 mios. Seules des études sur les transports publics sont en cours pour le moment. Le PA4 n'a pas encore été approuvé par la Confédération et aucune étude n'est prévue en 2019. »</p>	
								<p>Vote : oui 2 / non 4 / abst 9</p>	
Inv.	610.50	Places de parc Investis. propres	1'500'000	1'300'000	- 200'000	Le parking des Roches Brunes va bientôt être inauguré. Un nouveau parking est en construction par la Fondation St-Joseph au nord de la ville. Le projet d'agrandissement du parking de la Planta sera à l'étude en 2019. Le projet cours de Gare prévoit de nombreuses places de parc. Des discussions sont en cours pour trouver des solutions afin de mutualiser des places de parc de certains grands parkings commerciaux. Enfin, la construction de deux nouveaux parkings d'échange est prévue au Ronquoz et à Chandoline. Ainsi, le groupe PDC estime qu'une étude de 200'000 francs pour un futur parking au sud de la gare est prématuré. Et si le parking projeté est lié au projet de la future télécabine, notre groupe attend que la commune obtienne le financement de ce projet (cf. amendement de la rubrique 856.58). Nous tenons également à préciser que les parcs en zone industrielle (Etavis – Urfer) sont plus souvent le fait de gens qui ne veulent pas payer que par manque de places de parc.	PDC	OUI	<p>Dans le dimensionnement de ce parking l'option avec ou sans télécabine est-elle envisagée ?</p> <p>La question de la non réalisation des places pour la télécabine ne se pose pas car avec le développement de Ronquoz21, les études ont montré que ce parking pourra accueillir les besoins liés à d'autres usages, notamment pour les futurs habitants et les futures activités. Sa localisation est idéale en prise directe avec la rue des Champs-de-tabac et sa conception comme parking mutualisant différents besoins lui assurera d'utiliser au mieux chaque place construite.</p> <p>La réalisation du parking doit avant tout être vue comme le préalable incontournable pour requalifier la place sud de la gare et donner une nouvelle image de ce secteur, porte d'entrée de la ville du XXIème siècle. De fait, un focus sur la place de la gare sud sera réalisé dans le cadre du concours d'urbanisme qui aura lieu en 2019.</p>



								<p>Les CFF et/ou Car Postal sont-ils parties prenantes dans la construction de ce parking ?</p> <p><i>Oui, les CFF sont parties intégrantes des études et ils ont confirmé qu'ils participeraient à la construction de 100 places P+R qui pourront être mutualisées.</i></p> <p>La majorité de la Cogest estime que le démarrage de ces études peut attendre le résultat du concours « Ronquoz 21 » et l'aval de l'OFT pour la demande de concession pour la liaison Plaine – Montagne.</p> <p>Vote : oui 10 / non 3 / abst. 2</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Document de travail à l'usage du Conseil général



7. Bâtiments & Constructions

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest
INV	701.50	Bâtiments communaux Invest. propres	3'470'000	3'520000	+ 50'000	Etude pour un musée archéologique, ou pour un pavillon d'exposition temporaire. Nous proposons d'augmenter cette rubrique afin de faire une première étude pour la mise en valeur des vestiges archéologiques néolithiques de notre ville. Suite aux nouvelles découvertes faites à Don Bosco et devant la Médiathèque, nous sommes convaincus que Sion doit prendre l'initiative et inciter le canton à planifier une mise en valeur de ce patrimoine unique, et de le faire à Sion.	AdG	OUI	Un postulat a été déposé dans ce sens et devrait permettre à la ville une étude de faisabilité. Vote : oui 5 / non 8 / abst. 2



8. Urbanisme & Mobilité

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest
Fonct.	852.301	Parcs et jardins Traitements	1'816'000	1'916'000	+ 100'000	Les 15.6 EPT actuels suffisent tout juste à assurer l'entretien des parcs et jardins de notre ville. Un site comme le « Cour de gare », par exemple, a largement augmenté la charge de travail du personnel. Il est donc temps de renforcer l'équipe actuel en mettant au budget un poste supplémentaire. Une telle décision permettra d'améliorer les conditions de travail des employés et garantira au mieux l'entretien de l'ensemble de nos surfaces consacrées aux parcs et aux jardins.	Les Verts	OUI	Depuis 2017 les EPT sont en constante augmentation dans le dicastère Urbanisme et mobilité et aucune demande n'a été faite par le service. Vote : oui 5 / non 10 / abst 0
Inv.	852.50	Parcs et jardins Invest. propres	2'000'000	1'900'000	- 100'000	Le montant prévu pour l'étude d'une nouvelle place de la planta, hors étude parking, était de CHF 100'000 au budget 2018. Le groupe PDC a compris que ce montant n'avait pas été utilisé en 2018. Par contre, ce que nous ne comprenons pas, c'est que cette étude coûte, une année après, le double. Nous estimons qu'avec 100'000 francs d'étude c'est suffisant, comme ça l'était en 2018. Nous tenons à souligner que ce montant a été déplacé du service des travaux publics au service de l'urbanisme et de la mobilité. Ce projet sera donc conduit par ce dicastère alors que le parking de la Planta sera logiquement conduit par les travaux publics. Au vu des imbrications des 2 projets, ne serait-il pas logique que le projet soit géré par les travaux publics avec une collaboration du service de l'urbanisme et de la mobilité ? Enfin, le groupe PDC constate que la place de la Planta a déjà fait l'objet de plusieurs études, jamais abouties et, semble-t-il, non réutilisables.	PDC	OUI	Quel est l'estimation du montant pour la rénovation de la place de la Planta ? La commission ad hoc vient de débiter ses travaux. Les montants mis au budget doivent permettre de couvrir des études pour adapter le projet lauréat de 2008 au contexte actuel et aller de l'avant pour concrétiser une intervention sur le terrain. Le dégroupement des budgets est motivé par la nécessité d'étudier l'agrandissement du parking d'une part et le réaménagement de la surface d'autre part. Il faut compter environ 10 mios, y compris avec l'agrandissement du parking, soit 2 mios d'honoraires. Par une courte majorité, la Cogest souhaite que le projet suive son cours. Vote : oui 5 / non 7 / abst 3



Inv.	852.50	Parcs et jardins Invest. propres	2'000'000	2'100'000	+ 100'000	Le nombre de constructions d'immeubles ne cessent d'augmenter dans notre cité, limitant ainsi les espaces de verdure et de détente pour les habitants. Depuis quelque temps, la ville a montré une volonté de réaliser des espaces publics verdoyants, agréables et attractifs. Cette démarche est à saluer et répond à un réel besoin. Soucieux du bien être de la population, les Verts proposent de réaliser un effort supplémentaire à ce niveau en majorant cette rubrique de 100'000 CHF. Cette somme devrait être consacrée plus particulièrement à l'arborisation des rues et des parcs publics.	Les Verts	OUI	<p>En cas d'acceptation de l'amendement, le service peut-il gérer une augmentation de CHF 100'000.00 ? Quels lieux pourraient être concernés par plus de verdure... ? Ce budget supplémentaire permettrait d'augmenter l'arborisation de certaines rues.</p> <p>La majorité de la Cogest estime que la ville fait déjà des efforts dans ce sens.</p> <p>Vote : oui 4 / non 6 / abst 5</p>
Inv.	856.58	Mobilité Autres dépenses à amortir	300'000	100'000	- 200'000	La demande de concession pour la liaison plaine-montagne sera déposée à Berne en début d'année prochaine. Le dossier est donc complet à ce stade. La seule chose qui manquera encore après l'obtention de la concession, c'est le financement. La municipalité nous explique que ce financement sera obtenu auprès du canton (35%) et de la Confédération (50%) car cette liaison sera considérée comme transport public. Ce qu'il faut savoir c'est que pour obtenir le titre de transport public, la télécabine doit desservir un habitat d'au minimum 100 personnes domiciliées. Cet état de fait n'est pas avéré à ce jour, malgré les efforts de notre Conseil communal pour nous persuader que nous transporterons par bus les habitants de Veysonnaz et des Agettes au fond de la piste de l'ours pour ensuite redescendre en cabine en plaine. Sans oublier le futur quartier du fond de la piste de l'ours qui viendrait combler le manque de résidents à l'année pour obtenir les dites subventions. Au-delà de toutes ces suppositions, que l'on y croit ou pas, le groupe PDC propose d'amender le montant de CHF 200'000 dédié aux études pour cette liaison plaine-montagne, et ceci tant que la	PDC	OUI	<p><i>Préambule : contrairement à ce qui est écrit, il est d'ores et déjà acquis selon les études diligentées par le service de la mobilité du Canton que la nouvelle liaison câblée servira aux transports des habitants des Collons, du haut des Agettes et de Veysonnaz puisque la ligne CarPostal desservant actuellement ces destinations depuis Sion sera supprimée à l'ouverture de la liaison câblée au profit d'une nouvelle ligne de mi-coteau qui sera en correspondance aux Mayens-de-L'Ours avec les télécabines et vice-versa.</i></p> <p>Au vu du temps de réalisation de ce projet, un retard dans les études a-t-il des conséquences sur la réalisation du projet ? Il n'y a aucun retard sur les études. C'est l'OFT qui a changé les règles du jeu en cours de route. La procédure initiale traitait uniquement de la demande de concession, aujourd'hui elle doit être couplée avec une autorisation de construire en bonne et due forme. La réalisation du projet se fera dès que l'autorisation de construire sera délivrée</p>



					<p>commune n'aura pas obtenu les subventions mentionnées ci-dessus, ou alors qu'elle fasse figurer le montant de l'investissement dans la prochaine planification financière. Pour information, le coût de la télécabine prévue entre les Haudères et Arolla est estimé à ce jour à CHF 25 millions. Enfin, nous rappelons que notre commune a déjà dépensé pour environ CHF 900'000 d'études pour ce projet. Par cet amendement, le groupe PDC veut éviter à notre municipalité la même désillusion que lors du projet du déplacement de la piscine découverte qui, après plusieurs centaines de milliers de francs d'études, s'est avéré trop onéreux pour notre commune.</p>		<p>Sommes-nous véritablement à la fin de l'élaboration de la demande de concession ? <i>Le dossier « zéro » sera déposé à l'OFT d'ici février 2019 au plus tard.</i></p> <p>En cas de refus de cet amendement quelles sont les conséquences ? <i>Les études sont engagées, nous devons honorer nos commandes.</i></p> <p>Quels sont les besoins en 2019 pour déposer le dossier ? <i>Cela dépendra des demandes complémentaires de l'OFT à fournir suite à l'analyse du dossier « zéro »</i></p> <p>Une fois le dossier déposé, des études complémentaires sont-elles encore nécessaires ? <i>Oui, 4 mois après la dépose des dossiers, nous devons transmettre le dossier technique de l'installation.</i></p> <p>Quel est le détail des frais compris dans le montant budgété de CHF 200'000.00 ? <i>Ce montant comprend une partie des honoraires de l'architecte, de l'ingénieur génie civil, de l'ingénieur transport et bruit, de l'ingénieur environnemental, de l'ingénieur géotechnicien, de l'ingénieur feu, de la commission d'expropriation et de l'entreprise de sondage géotechnique.</i></p> <p>La Cogest est partagée.</p> <p>Vote : oui 7 / non 7 / abst 1</p>
--	--	--	--	--	---	--	--



9. Sport, jeunesse & loisirs

Comptes	Numéro rubrique	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Recevable	Questions à la Ville Réponses de la Ville Commentaire de la Cogest Vote de la Cogest
Inv.	902.50	Piscine Invest. propres	1'650'000	150'000	-1'500'000	<p>Il est impensable de budgetiser des montants pour un projet devant obtenir l'aval du conseil général alors que ni celui-ci, ni les commissions n'ont pu examiner le message, solliciter des précisions de la commune ou se prononcer sur le fond du dossier. Utiliser le prétexte d'une mise aux normes parfaitement inutiles si les rénovations/agrandissement ne sont pas effectués et le crédit supplémentaire refusé n'a pas de sens. Il n'y a pas lieu de signer un chèque en blanc.</p> <p>De plus, la démarche de la municipalité dans le dossier des piscines de la Ville a été au mieux contadictoire au pire fallacieuse. Lorsque la Ville souhaitait favoriser son projet de centre ludique et aquatique, elle a pointé l'absence de solutions pour agrandir le site de la Blancherie en désignant l'ouvrage comme vétuste. Elle a émis un préavis négatif sur le postulat PDC pour un site aux Iles pour avancer sur le centre ludique. Le projet soutenu par la Ville au stade de l'étude a été abandonné en raison des coûts qu'il impliquait et ce à raison. Il a cependant nécessité du temps pour mûrir. Ici, tout est prêt, les solutions sont là, la question de la vétusté n'est soudain plus d'actualité. De même, plus de problèmes de taille, on avait sous le coude quelques 3000 m2...</p> <p>Il est donc nécessaire que le conseil général et les commissions se penchent sur cette question. Il en va de même pour les groupes politiques qui ne partageaient pas une vision commune quant à l'avenir des piscines en ville de Sion.</p>	UDC	OUI	<p>Quelle sont les conséquences de la non réfection des toboggans sur la réouverture de la piscine et de ses installations à l'été prochain ?</p> <p><i>Une incompréhension et un mécontentement de la clientèle. Une perte d'attractivité, potentiellement une perte de recettes sur les entrées, ces équipements ludiques tout public (ados, enfants, adultes accompagnants les enfants) ayant un grand succès. Ceci dit, il reste toujours complexe à chiffrer d'éventuelles pertes de manière analytique, sur une année de fermeture, la météo jouant un rôle plus déterminant à ce niveau. Enfin, une perte d'image, en raison d'équipements fermés, la concurrence voisine étant vive dans ce domaine.</i></p> <p>Dans quel délai le message, prévu au printemps 2019, doit-il être approuvé pour que les travaux puissent être menés à bien avant l'ouverture 2019?</p> <p><i>Les travaux de réfection des toboggans doivent être menés dès le premier trimestre 2019 raison pour laquelle, un montant est soumis au vote du conseil général dans une temporalité séparée du Message qui sera soumis courant avril-mai et ne permettra plus de réaliser les travaux pour l'ouverture 2019. Autrement dit, l'amendement demandé, signifie une ouverture de la piscine sans les toboggans.</i></p>



									<p>La sécurité est-elle suffisante avec cet investissement ? <i>Oui</i> Est-ce un investissement provisoire ou définitif ? <i>Il s'agit d'un investissement définitif.</i></p> <p>La Cogest estime que les installations doivent être maintenues ouvertes. Elle aurait préféré traiter le message avant d'engager des montants dans la rénovation de la piscine</p> <p>Vote : oui 1 / non 7 / abst 7</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Document de travail à l'usage du Conseil général

LISTE DES PRESENCES - Budget 2019 amendements

Membres Permanents		29 novembre 2018	3 décembre 2018	4 décembre 2018
Ulrich Daniel, Président	PLR	X	X	X
Barras Dominique, Vice-Président	PDC	X	X	X
Charles-André Rey, Rapporteur	PDC	X	X	X
Bornet Patrick, Vice-Rapporteur	PLR	X	X	X
Bornet Ruth	PLR	X	excusée	X
Carruzzo Sébastien	Les Verts	X	X	X
Fumeaux Dionys	UDC	X	X	X
Gillioz Fernand	PLR	X	X	X
Maury Cindy	AdG	excusée	X	X
Micheloud Benoît	PDC	X	X	X
Moulin Guillaume	UDC	excusé	excusé	excusé
Pitteloud Christophe	PDC	X	X	X
Pitteloud Rey Nathalie	Les Verts	X	X	X
Sierro Christophe	PDC	X	X	X
Theler Maud	AdG	X	excusée	X

Membres Suppléants

Boand Vincent	UDC	X	X	X
Betchov Denise	AdG		X	

Total		14	14	15
--------------	--	-----------	-----------	-----------

Document de travail à l'usage du Conseil général